



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation de recherche et autorisation d'ouverture de travaux de miniers pour la mise en exploitation d'un stockage souterrain d'énergie calorifique sur la commune de Cadaujac

Une enquête publique est prescrite **du lundi 28 février 2022 au mardi 29 mars 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le dossier de demande d'autorisation de recherche et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour la mise en exploitation d'un stockage souterrain d'énergie calorifique sur la commune de Cadaujac.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

La personne responsable du projet est : La Société ABSOLAR – 213, cours Victor Hugo Parc Newton - 33130 BEGLES. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Hervé LAUTRETTE tél : 08.92.97.67.92 Mial : contact@absolar.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la Mairie de Cadaujac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur :

- par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

- par courrier adressé Mairie de Cadaujac 03, place de l'église BP 29 33140 CADAUJAC.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le Commissaire enquêteur Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT Colonel Honoraire de Gendarmerie, se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de Cadaujac** pour recevoir ses observations :

- Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
- vendredi 04 mars 2022 de 09h00 à 12h00
- jeudi 17 mars 2022 de 09h00 à 12h00
- mardi 29 mars 2022 de 13h30 à 16h30

Les demandes concurrentes à la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques sollicitée par la Société ABSOLAR et portant sur tout ou partie du même périmètre, sont présentées et adressées à la préfète de la Gironde direction départementale des territoires et de la Mer, service des procédures environnementales - cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux, sous les mêmes formes que celles prévues aux articles 5 à 10 du décret n°78-498 du 28 mars 1978, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Cadaujac et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État en Gironde: www.gironde.gouv.fr.

La Préfète de la Gironde est compétent pour statuer sur les demandes d'autorisations sollicitées au titre du code minier.